

Bassins : gros soucis et gros sous

Bassins, commune sans impôt, éprouve quelques difficultés à équilibrer son budget de l'an à venir. En réalité, il laisse apparaître un excédent de dépenses de 236 765 francs. Le conseil général, réuni sous la présidence de Mme Françoise Fallet, en présence de 74 de ses membres, dont neuf assermentés séance tenante, ne l'a pas moins approuvé, sur la base d'un montant de 737 682 francs de recettes et de 974 447 francs aux dépenses.

Le rendement des forêts assure les trois-quarts des recettes par un poste de 576 709 francs, de même que les travaux forestiers divers constituent la moitié des dépenses prévues pour l'exercice prochain par 447 654 francs. Les recettes aux chapitres des eaux, des pâturages et des bâtiments atteignent 100 000 francs en chiffres ronds, ou

12 000 francs de moins que les dépenses dues à l'instruction publique, chiffrées par 111 560 francs.

Ce qui a motivé la question d'un conseiller : « Est-ce là le résultat de l'introduction au programme des maths modernes ? » Le fait est que le conseil a trouvé la note un peu salée. Aux dépenses, à signaler un autre poste de 62 500 francs au titre de raccordement sur le réseau des collecteurs de la STEP de Gland.

Le conseil a approuvé à l'unanimité moins deux abstentions le cautionnement de la commune à l'emprunt bancaire maximum de sept millions de francs que se propose de souscrire l'Association pour l'épuration des eaux de La Côte. Mais on a mis une demi-heure pour en arriver là, d'aucuns voyant mal la commune de Bassins « s'appuyer » cette somme impressionnante en cas de faillite des... seize

autres corporations de droit public intéressées à l'affaire ! M. Raymond Heller a réussi à faire prévaloir une vision réaliste de la situation, mais on s'est persuadé une fois de plus que le seul mot de « caution » conservait une fort mauvaise réputation. Du même coup, l'assemblée a admis la modification des statuts de l'APEC, davantage rédactionnelle que de fond.

D'autre part, la taxe d'exemption du service du feu a été portée de 50 à 60 francs. En fin de séance, Mme Françoise Fallet a été réélue (très logiquement) par acclamations à la présidence du conseil général, à l'instar de ses deux vice-présidents, MM. Pierre Genevay et Daniel Dubois. Quant à la commission de gestion, elle sera composée de MM. Daniel Dubois, William Dufour, Pierre Bezençon, Jean-Claude Pichon et de Mme Madeleine Félix. — (cp)